

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2010

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean DENAIS, M. Didier BUQUIN, M. Charles RIERA, Mme Patricia FAVRE-VICTOIRE, M. Gilles CAIROLI, Mme Michèle CHEVALLIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Lucien VULLIEZ, Mme Edith GALLAY-BRUNET, M. Michel PITTET, Mme Marie-Martine DICK, Mme Joëlle BOUCHIER, M. François PRADELLE, Mme Chantal DARCQ (à partir de 20h02), M. Jean-Claude DRUART, Mme Marie-Christine DESPREZ, M. Laurent GRABKOWIAK, Mme Jacqueline SIROUET, Mme Evelyne GARÇON, Mme Edith LANVERS, M. Guy HAENEL, M. Georges CONSTANTIN, Mme Christiane ALBERTINI-PINGET, Mme Virginie JOST-MARIOT, Mme Brigitte BAPT-DUFRESNE, M. Christophe ARMINJON, M. Stéphane GANTIN, Mme Isabel CONCEICAO-TOMAZ, Monsieur Kamel HAFID, Mme Brigitte MOULIN.

ETAIENT EXCUSES :

Mme Chantal CHAMBAT, Mme Elisabeth BONDAZ, M. Antonio FERNANDES, Mme Chantal DARCQ (jusqu'à 20h02), M. Jean-Paul GERARD, M. Jean-Paul MOILLE, M. Paul LORIDANT, Mme Jocelyne RAYMOND, Mme Annie PREVAND, M. Cédric DALIBARD.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Chantal CHAMBAT	à	Mme Marie-Martine DICK
Mme Elisabeth BONDAZ	à	Mme Isabel CONCEICAO-TOMAZ
M. Antonio FERNANDES	à	M. Didier BUQUIN
Mme Chantal DARCQ (jusqu'à 20h02)	à	M. Lucien VULLIEZ
M. Jean-Paul GERARD	à	M. François PRADELLE
M. Jean-Paul MOILLE	à	Mme Christiane ALBERTINI-PINGET
M. Paul LORIDANT	à	M. Georges CONSTANTIN
Mme Jocelyne RAYMOND	à	M. Stéphane GANTIN
Mme Annie PREVAND	à	Mme Brigitte MOULIN
M. Cédric DALIBARD	à	M. Christophe ARMINJON

Le Conseil a nommé Monsieur PRADELLE, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a donné lecture des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire précise qu'une délibération est ajoutée dans les sous-mains concernant un conventionnement avec la SA Les HALPADES, ainsi que deux délibérations complétées suite au Comité Technique Paritaire pour le dispositif MODEL 74 et la Commission d'Appel d'Offres concernant le contournement de Morcy. Enfin, une question de Monsieur CONSTANTIN sera traitée à la fin de la séance.

Suite à ces compléments, l'ordre du jour est adopté.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame MOULIN qui prend place au sein de l'assemblée, en remplacement de Monsieur CHESSEL. Il précise que Madame MOULIN siège également à la Régie du Port, en tant que représentante des usagers.

ADMINISTRATION GENERALE

EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT – CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIETE EUROPEENNE DE STATIONNEMENT – GROUPE Q-PARK – PROLONGATION DE LA DUREE DU CONTRAT

En raison de la procédure de renouvellement de la délégation de service public et des contraintes liées aux négociations avec les candidats, il est proposé au Conseil Municipal, en application des dispositions de la loi dite "Sapin" relative aux délégations de service public, de prolonger le contrat de délégation de service public pour une durée de trois mois (Article L. 1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les conditions du contrat passé entre la Commune et la société Européenne de Stationnement, Groupe Q-Park, resteront inchangées, seule la clause de durée étant modifiée, et le calcul prorata temporis de ses mécanismes financiers.

Sur proposition de Monsieur BUQUIN, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver le projet d'avenant n°3 à intervenir sur ces bases,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

MARCHE RELATIF A LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE DE LA COMMUNE DE THONON LES BAINS – AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA SOCIETE EUROPEENNE DE STATIONNEMENT – GROUPE Q-PARK – PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHE

La passation du nouveau contrat est en cours et prévoit une entrée en vigueur au 1^{er} avril 2011. Afin d'assurer la continuité du service de gestion du stationnement payant de surface, il convient de prolonger, par un avenant n° 3, le précédent marché jusqu'au 31 mars 2011.

Sur proposition de Monsieur BUQUIN, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver l'avenant n° 3 au marché en cours,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

RESSOURCES HUMAINES

ADHESION AU DISPOSITIF MODEL 74

Dans le cadre de la concession signée entre la commune et le groupe VALVITAL en 2009, les travaux de réhabilitation du bâtiment existant des thermes et la création du nouveau pôle thermal nécessitent une fermeture intégrale du bâtiment de novembre 2010 à août 2011.

Cette fermeture ne permettant pas de maintenir les activités de l'établissement, des solutions de reclassement temporaire des employés permanents ont été recherchées. Ainsi, le groupe VALVITAL a signé le 3 octobre 2010 une convention avec les organismes maîtres d'œuvre du dispositif MODEL 74, expérimentation financée par l'Etat dans le domaine du placement temporaire d'employés.

Afin d'envisager ce placement, auprès de la Commune, de quelques-uns des employés de l'établissement thermal pendant tout ou partie de la période de fermeture, il est nécessaire de signer une convention-cadre qui permet de mettre en œuvre ce dispositif. Les emplois proposés seraient bien entendu des emplois temporairement vacants ou saisonniers, des contacts étant déjà pris pour des agents d'entretien et un maître nageur sauveteur (MNS) en fonction des besoins de la Commune.

En application de cette convention cadre, le mécanisme consiste ensuite à établir, sur la base du volontariat de chaque signataire, un contrat individuel entre l'employé, l'employeur (Valvital) et l'organisme d'accueil (la Commune) aux termes duquel sont définies les conditions de la mise à disposition de l'employé (compétences et qualifications mises en œuvre, missions, rattachement hiérarchique, droits et obligations, horaires, rémunération ...).

La règle est que l'organisme d'accueil se voit facturer par l'employeur le coût de poste qu'il aurait mobilisé en cas de recrutement réalisé dans des conditions ordinaires, la différence éventuelle étant prise en charge, le cas échéant, par l'employeur.

Le Comité Technique Paritaire, consulté le 10 décembre 2010, a émis un avis favorable au projet.

Monsieur CONSTANTIN ne souhaite pas revenir sur les critiques relatives à la manière dont VALVITAL a géré la fermeture de son exploitation, tant avec ses clients, qu'avec son personnel. Toutefois, il aimerait qu'un point d'information soit donné sur la situation actuelle du personnel de VALVITAL.

D'autre part, sur la perspective du calendrier des travaux annoncés, il voudrait savoir si le rythme est respecté pour garantir une ouverture au 1^{er} août 2010, n'ayant vu aucune activité dans l'enceinte du Thermal depuis les palissades.

Monsieur ARMINJON sollicite des informations sur la suggestion qu'il avait émise quant à la possibilité de poursuivre les activités de fitness dans d'autres salles de la Commune.

Madame CHEVALLIER indique, d'après les dernières informations réceptionnées ce jour, que sur les 23 salariés concernés, trois sont sur le site de Divonne, un MNS (maître nageur sauveteur) entame la saison à Hirmentaz, deux kinésithérapeutes sont aux Hôpitaux du Léman, l'un sur Evian, l'autre sur Thonon, une hôtesse est à l'accueil des Hôpitaux du Léman, un agent est en maladie et trois autres en congés parentaux. Quant aux douze agents restants, une négociation est en cours avec le City Green, le Evian Royan Resort et l'hôtel Hilton d'Evian.

Monsieur le Maire précise que des travaux de désamiantage s'effectuent à l'intérieur du bâtiment actuellement, et qu'il n'est donc pas possible de les apercevoir depuis l'extérieur.

Monsieur CAIROLI déclare que le groupe VALVITAL n'a pas répondu favorablement à la proposition d'utilisation des locaux de la Maison des Sports pour la poursuite de l'activité fitness.

Sur proposition de Madame CHEVALLIER, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver le projet de convention cadre mettant en œuvre le dispositif MODEL 74,
- d'autoriser M. le Maire à le signer et à mettre en œuvre les conventions tripartites qui pourront être négociées dans les conditions définies.

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Considérant que 2 agents du service Parcs et Jardins et 1 agent du service voirie ont réussi le concours d'adjoint technique de 1^{ère} classe,

Considérant que ces agents donnent toute satisfaction dans les missions qui leur sont confiées et qu'il y a lieu d'assurer leur promotion dès lors que leur nouveau grade est conforme avec les fonctions exercées

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, de la création au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} janvier 2011, de trois postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet

Le tableau des effectifs en sera ainsi modifié.

CULTURE & PATRIMOINE

HARMONIE CHABLAISIENNE – CONVENTIONNEMENT POUR SUBVENTION

Vu la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 et son décret d'application n°2001-495, les collectivités ont l'obligation de passer des conventions pour l'attribution de subventions au-dessus de 23.000 €,

Vu la délibération du 30 janvier 2008 approuvant la convention précisant le rôle respectif de l'association et de la Commune,

Considérant que la convention entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 vient à expiration au 31 décembre prochain,

Sur proposition de Madame FAVRE-VICTOIRE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver le projet de convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur CONSTANTIN demande s'il serait possible de rajouter dans toutes les conventions avec les associations leur domiciliation, celle de la Ville y figurant déjà.

Monsieur le Maire lui répond que sa demande sera prise en compte et que les conventions seront désormais complétées dans ce sens.

HARMONIE CHABLAISIENNE – CONVENTIONNEMENT POUR SUBVENTION

Vu la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 et son décret d'application n°2001-495, les collectivités ont l'obligation de passer des conventions pour l'attribution de subventions au-dessus de 23.000 €,

Vu la délibération du 30 janvier 2008 approuvant la convention précisant le rôle respectif de l'association et de la Commune,

Considérant que la convention entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 vient à expiration au 31 décembre prochain,

Sur proposition de Madame FAVRE-VICTOIRE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver le projet de convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

PARTENARIAT AVEC L'APERA / PISCICULTURE - ENTRETIEN ET SUIVI SANITAIRE DES AQUARIUMS DE L'ECOMUSEE

L'Ecomusée de la pêche et du lac illustre la biodiversité lémanique depuis 1998 à travers trois aquariums de présentation des espèces piscicoles locales (perche, corégone, omble chevalier, rotengle, carpe...) et un aquarium de quarantaine, ainsi qu'un bassin pour les écrevisses. Selon les mouvements de population, ce sont entre 60 et 100 spécimens qui sont présentés simultanément.

Afin de répondre à la demande de la Direction de la protection des populations de Haute-Savoie qui demande d'assurer un véritable suivi sanitaire et des conditions de vie optimales pour ce milieu vivant, ainsi qu'un entretien systématique des aquariums et du bassin, il est proposé un projet de convention de prestation de services avec l'Association pour la mise en valeur piscicole des Plans d'Eaux en Rhône-Alpes, ou APERA, qui gère la pisciculture domaniale de Rives.

L'APERA employant des techniciens formés en aquaculture et connaissant la faune piscicole et astacicole locale, la Ville de Thonon-les-Bains lui a proposé de mettre en œuvre un partenariat apportant une solution concertée et professionnelle nécessaire à la présentation d'espèces vivantes à l'année au public.

Ainsi, l'objet de la convention est de confier à l'APERA l'entretien des quatre aquariums et du bassin de l'écomusée ainsi que le suivi sanitaire et le nourrissage des poissons et d'écrevisses détenus.

Par cette convention, la Ville s'assure d'une intervention régulière et de qualité en remplacement de vacances confiées à l'un des pisciculteurs à titre individuel.

Sur la base d'un planning prévisionnel d'intervention des salariés de l'APERA à l'Ecomusée de la pêche et du lac, un état d'heures sera transmis au Service Culture, afin d'établir la contrepartie financière : le règlement de cette prestation, trimestriel, sera calculé sur la base d'un coût horaire forfaitaire de 20 € sur la base de 20 heures par mois, soit un budget prévisionnel de 4 800 € annuel.

Sur proposition de Madame FAVRE-VICTOIRE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver cette opération et le projet de convention de partenariat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

POLITIQUE DE LA VILLE

CENTRE SOCIAL INTERQUARTIERS - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LEO LAGRANGE

Par délibération du 24 octobre 2007, la convention d'objectifs pour la gestion du Centre Social Interquartiers avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'Union Régionale Léo Lagrange a été validée par le Conseil Municipal.

Dans le cadre de la procédure de délégation de service public qui a abouti en mars 2010, il avait été décidé de prolonger la gestion du Centre Social par Léo Lagrange de 4 mois, de début janvier à fin avril. La CAF nous a fait parvenir récemment le projet ci-joint d'avenant à la convention tripartite correspondant à cette prolongation.

Sur proposition de Monsieur RIERA, le Conseil Municipal décide, par 33 voix pour et 6 abstentions (Monsieur CONSTANTIN, Monsieur CONSTANTIN porteur du pouvoir de Monsieur LORIDANT, Madame ALBERTINI-PINGET, Madame ALBERTINI-PINGET porteur du pouvoir de Monsieur MOILLE, Madame JOST-MARIOT, Madame BAPT-DUFRESNE), :

- d'approuver le projet d'avenant n°1,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

SPORTS

PROJET DE CREATION DE TERRAINS SYNTHETIQUES

L'évolution du nombre de licenciés et la notoriété des sports collectifs sur la Commune (ETG FC, FOOTBALL US, RCTCL, ...) entraîne une sur-utilisation des terrains existants et il devient de plus en plus difficile de dégager des créneaux horaires notamment pour les entraînements. En outre, cette utilisation intensive entraîne des frais d'entretien importants pour le maintien d'une bonne qualité des terrains en herbe.

Ainsi, l'apport de terrains synthétiques dans l'ensemble des installations serait précieux et permettrait d'améliorer considérablement les conditions d'usage et d'entretien de tous les terrains aujourd'hui disponibles.

Afin de s'engager dans ce sens, il est nécessaire de mener une étude d'implantation afin de répondre prioritairement aux besoins des associations et des usagers. A cet effet, il est envisagé de solliciter les différents clubs et leurs fédérations, ainsi que les différentes collectivités publiques pouvant participer au financement de l'opération.

Madame ALBERTINI-PINGET demande si ce projet concerne le remplacement de terrains existants ou s'il est destiné à de nouvelles implantations.

Monsieur CAIROLI précise que les études concernent le site de Saint Disdille et le terrain stabilisé de la Maison des Sports.

Monsieur ARMINJON sollicite des informations sur l'entretien, le coût et la durabilité de ces installations.

Monsieur CAIROLI explique qu'en terme d'entretien cela ne coûte rien et permet une utilisation continue, tout au long de l'année, la qualité de ces équipements ayant bien évolué durant les dix dernières années. Ces terrains permettent la pratique des championnats de football, même de ligue 1. Le coût s'élève à environ 600.000 euros, mais ce coût peut représenter un montant plus conséquent en considération des aménagements extérieurs pour être homologué, et atteindre un total proche des 750.000 euros.

Monsieur le Maire trouve les questions légitimes. Il ajoute que cette étude reflète le besoin d'une nouvelle génération dont ces terrains permettront l'utilisation tant pour la pratique du football que du rugby.

Sur proposition de Monsieur CAIROLI, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver dans son principe l'installation de terrains de sports synthétiques dans la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à conduire les réflexions sur la localisation, la configuration et solliciter les différents organismes et collectivités susceptibles d'aider la Commune.

CONVENTIONNEMENT POUR SUBVENTIONS – BLACK PANTHERS – STELLA BASKET – RUGBY CLUB DE THONON CHABLAIS LEMAN – EVIAN THONON GAILLARD FOOTBALL CLUB (SECTION AMATEUR)

Depuis la Loi n°2000-231 du 12 avril 2000 et son décret d'application n°2001-495, les collectivités ont l'obligation de passer des conventions pour l'attribution de subventions au-dessus de 23.000 €.

En application de ces dispositions, des conventions ont été établies avec chacun de ces clubs pour 3 ans en 2008. Ces conventions arrivant à expiration à la fin de cette année, il est proposé de les reconduire pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

Monsieur ARMINJON demande que soit intégré dans les conventions les ratios pour le subventionnement des clubs. Il suggère que le dispositif soit incitatif à rechercher de l'autofinancement et des financements extérieurs par les clubs.

Sur proposition de Monsieur CAIROLI, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver les projets de conventions liant la Commune et les associations suivantes :
 - Black Panthers (Football Américain),
 - Stella Basket,
 - Rugby Club de Thonon Chablais Léman,
 - Evian Thonon Gaillard Football Club (Section Amateur).
- et d'autoriser M. le Maire à les signer.

EAU & ASSAINISSEMENT

PERIMETRE DE PROTECTION DU PUIS DE RIPAILLE - TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES CUVES A FIOUL PRESCRITS PAR ARRETE PREFECTORAL - CONVENTION POUR PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE A ENTREPRENDRE PAR MONSIEUR LENVERS

M. Philippe LENVERS, demeurant 88 avenue des Ducs de Savoie, a choisi l'alternative gaz de ville, sachant qu'il bénéficie en l'état de la possibilité d'un raccordement au réseau existant.

Il est proposé de participer à ces travaux sur la base du coût des travaux qu'aurait dû financer la Commune si elle avait dû mettre en place un cuvelage étanche pour rendre les installations au fioul de Monsieur LENVERS conformes aux prescriptions de l'arrêté préfectoral, soit 8.059,00 € HT. Ce montant a été établi après estimation, par le service de l'Eau auprès d'entreprises spécialisées, et

d'après les montants obtenus dans le cadre de la mise en conformité des cuves à fuel déjà effectuée sur le périmètre de protection du captage des Blaves.

Un projet de convention a ainsi été établi entre la Commune et Monsieur LENVERS pour fixer le montant et les modalités de cette participation aux travaux.

Monsieur ARMINJON demande combien de propriétaires sont concernés par la participation de la Ville à ces travaux.

Monsieur DRUART indique qu'une vingtaine de propriétaires sont concernés, soit une participation globale de la Ville entre 60 et 70 K€.

Monsieur CONSTANTIN explique que, compte tenu de son historique avec la propriété concernée, il ne souhaite pas prendre part au vote.

Sur proposition de Monsieur DRUART, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (Monsieur CONSTANTIN ne prenant pas part au vote), :

- d'adopter le projet de convention relatif à ces travaux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer,
- de solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau.

RECOUVREMENT D'UNE FACTURE D'EAU POTABLE - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE DAZZA

En 2003, la société immobilière RHEA a été autorisée à aménager un lotissement dénommé « ALEMANIA » sur la commune d'Allinges. Dans ce cadre, elle a également été autorisée à raccorder les réseaux d'eau potable et d'assainissement du lotissement sur les réseaux publics d'eau et d'assainissement de la commune de Thonon-les-Bains alors mis en place par celle-ci aux Fleyssets sur le territoire de la commune d'Allinges dans le cadre des travaux de rétablissement des réseaux liés au contournement routier de Thonon-Les-Bains.

A l'issue de ces travaux confiés par RHEA à la société DAZZA, le déboîtement d'une bride installée après compteur sur le réseau de distribution du lotissement a provoqué une importante fuite d'eau. Le volume de cette fuite, constatée par la régie des eaux de Thonon, s'est élevé à 21.412 m³.

L'Association Syndicale Alémania, récente titulaire de l'abonnement d'eau potable, a refusé de payer la facture d'eau correspondante d'un montant de 60.995,18 € TTC. La société RHEA a alors sollicité une expertise judiciaire du Tribunal de Grande Instance de Thonon-Les-Bains.

En vue de trouver une solution au règlement de cette facture, il est envisagé par les parties d'appliquer la répartition financière proposée par l'expert en conclusion de son rapport, à savoir :

- | | |
|---|------------------|
| ➤ à la charge de l'entreprise DAZZA : | 20.034,27 € TTC |
| ➤ à la charge de la régie de l'Eau : | |
| . part assainissement des volumes infiltrés dans le sol
n'ayant pas rejoint le réseau d'assainissement | 27.464, 11 € TTC |
| part des volumes résultant du surcomptage du compteur | 11.738, 02 € TTC |
| ➤ à la charge de l'association syndicale : | 1.758,78 €TTC |

Il est toutefois précisé que la part à la charge de la régie de l'eau constitue en fait une réduction de titre sur exercice antérieur puisqu'il convient de régulariser la recette escomptée non perçue sur l'exercice 2004.

Il est également précisé que la part restant à la charge de l'association syndicale devra également faire l'objet d'une admission en non valeur du fait de la prescription du titre de recette. Cette admission en

non valeur sera demandée par Monsieur le Trésorier Principal après versement de la somme à la charge de l'entreprise DAZZA.

A l'effet de régler le litige sur ces bases fixées par l'expert, un projet de protocole transactionnel a été établi. Il permettra à la régie municipale de l'eau de recouvrer le montant de la facture d'eau portée à la charge de la société DAZZA.

Monsieur CONSTANTIN trouve cette proposition scandaleuse car elle contribue à faire supporter 41.000 euros à la Commune par le biais de la régie de l'Eau, alors que cette affaire ne relève pas de la responsabilité de la Commune, que la décision ne relève pas du tribunal, et qu'elle se situe sur Allinges.

La conduite d'eau a pu être débranchée. Il n'y a aucune preuve et il s'étonne qu'un expert puisse demander le paiement de ce prix.

Monsieur le Maire explique que l'affaire est complexe. La part assainissement n'a pas à être payée puisque l'eau ne va pas dans le réseau d'assainissement et à la station d'épuration.

Cela concerne un surcomptage suite à une pierre dans le compteur et dont on ne connaît pas l'origine.

Monsieur ARMINJON demande si ce caillou provenait d'une installation ancienne.

Monsieur le Maire indique qu'elle était neuve.

Monsieur ARMINJON demande si l'on ne pourrait pas se retourner contre la société qui a fourni le compteur.

Monsieur le Maire lui précise que l'affaire semble plus complexe car les services de la Ville étaient en charge de l'installation du compteur.

Sur proposition de Monsieur VULLIEZ, le Conseil Municipal décide, par 33 voix pour et 6 voix contre (Monsieur CONSTANTIN, Monsieur CONSTANTIN porteur du pouvoir de Monsieur LORIDANT, Madame ALBERTINI-PINGET, Madame ALBERTINI-PINGET porteur du pouvoir de Monsieur MOILLE, Madame JOST-MARIOT, Madame BAPT-DUFRESNE), :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de protocole transactionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire, le cas échéant, à solliciter l'Agence de l'Eau pour annulation des montants liés aux redevances assises sur les volumes de l'assainissement.

TRAVAUX

REHABILITATION DU FOYER DE SKI NORDIQUE ET DE LOISIRS DES MOISES – AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR DEPOSER TOUTE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Lors de la séance du 16 décembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le programme de modernisation du site de ski nordique des Moises.

Cette opération est soutenue par le Conseil Général de la Haute-savoie, dans le cadre du contrat d'objectifs nordique intervenu le 23 décembre 2009.

Conformément au protocole d'accord passé le 24 décembre 2009 entre les trois partenaires impliqués (Commune d'Habère-Poche, Commune de Thonon-Les-Bains et association gestionnaire), les travaux à entreprendre au foyer nordique incombent à la Ville de Thonon-Les-Bains.

Pour ce faire, une mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de 36.000 € H.T, a été confiée, après consultation, par procédure adaptée ouverte au groupement Lugin-Gallay-Todesco-Lousteau, dont le mandataire est Monsieur LUGRIN, Architecte DPLG.

Après concertation avec les parties concernées, l'équipe de maîtrise d'œuvre a établi le projet d'extension et de restructuration.

Il prévoit essentiellement :

- la création d'un local dameuse avec ateliers,
- l'aménagement de sanitaires,
- la reprise de la zone de réception et de location du matériel.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 400.000 € H.T avec une réalisation envisagée d'avril à octobre 2011.

Ce projet doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme avant cession du terrain sur lequel est implanté le foyer des Moises (section C n° 2023 pour partie), propriété de la commune d'Habère-Poche, à la ville de Thonon-Les-Bains pour l'euro symbolique.

Sur proposition de Monsieur PITTET, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute demande d'autorisation d'urbanisme en vue de la réalisation de ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions relatives à cette opération.

EXTENSION DU RESTAURANT DU GROUPE SCOLAIRE DE LETROZ - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR DEPOSER TOUTE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

A ce jour, le groupe scolaire de Létroz, comporte deux classes maternelles et cinq classes élémentaires pour un effectif global de 185 élèves.

Au vue de l'augmentation significative et continue des élèves fréquentant le restaurant scolaire, soit 112 au total, il s'avère nécessaire pour répondre aux besoins croissants, d'envisager une extension des locaux. De plus, il convient d'aménager un self afin d'améliorer la qualité du service et permettre aux élèves de l'école élémentaire d'acquérir une plus grande autonomie. Les élèves de l'école maternelle restent servis à table selon un mode de fonctionnement classique.

Après concertation de l'ensemble des parties concernées, le Service Bâtiment a établi le projet d'extension.

Il prévoit notamment de porter de 49 m² à 111 m² la surface utile de la salle de restaurant et de réorganiser l'office. L'agrandissement de la salle est réalisé en fermant une partie du préau couvert existant qui conserve une surface de 132 m². Cette surface est satisfaisante pour abriter les élèves de l'école élémentaire ; la maternelle bénéficiant de son propre préau. Quant à l'office, il s'étend sur un local de stockage non utilisé par l'établissement scolaire.

De plus, pour le bon déroulement des travaux à réaliser en site occupé, les élèves seraient reçus au restaurant d'un autre groupe scolaire pendant toute la durée du chantier, programmé du début des vacances scolaires de février 2011 à la fin d'été 2011.

L'estimation prévisionnelle des travaux, y compris les équipements du self, s'élève à 160.000 € H.T environ.

Ce projet doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme.

Monsieur ARMINJON regrette que cette extension intervienne peu de temps après la restructuration de cette école.

Il approuve la création d'un self dont la formule est plus intéressante en terme qualitatif, mais réprovoque le manque d'anticipation.

Monsieur PITTET explique que la cantine de Létroz avait été sous-dimensionnée. Dans ce quartier, les deux parents travaillent plus généralement, ce qui induit une fréquentation plus forte. Il est aujourd'hui nécessaire de doubler la surface, avec l'instauration d'un self dont le flux est plus intéressant pour les élémentaires qui adoptent cette meilleure solution.

Monsieur CONSTANTIN relève le faible montant prévisionnel de 160.000 euros.

Monsieur le Maire ajoute que l'école de Létroz a déjà ouvert deux classes supplémentaire, et que ceci s'explique par l'engouement sociologique du quartier qu'il reste souvent difficile à prévoir.

Sur proposition de Monsieur PITTET, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute demande d'autorisation d'urbanisme en vue de la réalisation de ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions relatives à cette opération.

CONTOURNEMENT ROUTIER DU HAMEAU DE MORCY – MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE INFRASTRUCTURE ROUTIERE - AVENANTS AU MARCHE INITIAL ET AU MARCHE COMPLEMENTAIRE

Par délibération du 24 octobre 2007, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la création d'une nouvelle infrastructure routière d'une longueur d'environ 1.000 mètres afin de relier la voie de contournement depuis la sortie du Genevray au giratoire de Létroz sur la RD 1005. Le montant des travaux était estimé à 4 millions d'euros T.T.C.

Par délibération du 30 janvier 2008, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à conclure un marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement d'entreprises GINGER environnement et infrastructure / CEBTP - SOLEN, dont le mandataire est la société GINGER environnement (38190 VILLARD BONNOT), pour un montant de 238.407,65 € T.T.C. (soit un taux de rémunération égal à 5,96 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux fixée à 4.000.000 € T.T.C.). Le maître d'œuvre était chargé d'une mission complète (études en tranche ferme et suivi des travaux en tranche conditionnelle) destinée à la réalisation de cette nouvelle infrastructure de part et d'autre de la voie SNCF sans effectuer toutefois les études détaillées quant au franchissement de la voie.

Par délibération du 26 mai 2009, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à conclure un marché complémentaire avec le maître d'œuvre lui confiant la conception des études et le suivi des travaux de réalisation d'un passage supérieur de la voie SNCF, pour un montant de 152.660,00 € H.T. (soit un taux de rémunération égal à 4,12 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux fixée à 3.705.518,39 € H.T., soit 4.431.800,00 € T.T.C.).

Les deux marchés prévoient que la rémunération définitive du maître d'œuvre serait fixée par application du taux de rémunération initial au coût prévisionnel des travaux arrêté au stade du document d'études « PROJET ».

Le « PROJET », remis au maître de l'ouvrage le 25 novembre 2010, prévoit un coût prévisionnel des travaux arrêté à 4.966.856,63 € T.T.C. pour le marché initial et 4.699.448,78 € T.T.C. pour le marché complémentaire. Ce coût inclut notamment les travaux relatifs au déplacement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, situés dans l'emprise des travaux de la voie de contournement du hameau de Morcy (impasse du Lavoir et route de la Versoie), pour lesquels le maître d'œuvre n'était pas en charge des études de conception. Il inclut également le choix retenu d'un franchissement piétons – cycles de la voie ferrée par le nouvel ouvrage, lequel franchissement permettra de supprimer le passage à niveau et à RFF de subventionner le projet.

Il convient donc de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre par voie d'avenant en intégrant à ses prestations des missions supplémentaires de passation et de suivi des marchés de travaux relatifs au déplacement des réseaux d'eaux humides susvisés.

Par application des taux de rémunération prévus aux contrats, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre s'élève à 220.744,45 € H.T. (264.01036 € T.T.C.) pour le marché initial et 156.895,65 € H.T. (187.647,19 € T.T.C) pour le marché complémentaire soit un total de 377.640,10 € H.T. (451.657,56 € T.T.C.).

En outre et parce que les études ont été remises avec quinze mois de retard par rapport à ce qui était prévu, les projets d'avenants prévoient :

- A) de modifier la décomposition des marchés en une tranche ferme (entièrement réalisée au stade de la passation des avenants) et deux tranches conditionnelles :
 - tranche conditionnelle n° 1 : mission ACT ;
 - tranche conditionnelle n° 2 : missions VISA, DET, OPC et AOR ;
- B) de fixer un nouveau calendrier de remise des documents d'études : les pièces techniques du dossier de consultation des entreprises devront être remises au plus tard le 24 décembre 2010 et l'attribution des marchés de travaux devrait intervenir fin mars 2011 ;
- C) de réévaluer le montant des pénalités de retard prévu aux contrats en appliquant au maître d'œuvre la somme forfaitaire de 14.000 € H.T., soit sensiblement le double de la somme prévue par la clause des contrats d'origine.

Monsieur ARMINJON s'abstiendra lors du vote sur ce dossier par souci de cohérence par rapport à son avis sur ce projet.

Il fait état de son inquiétude relative aux 15 mois de retard du maître d'œuvre et des travaux sur un site sensible face à l'inertie de celui-ci. Il relève les risques importants liés au site en considération de la nappe phréatique.

Monsieur VULLIEZ explique que le problème ne réside pas dans la capacité du maître d'œuvre et que le retard n'est lié qu'à des raisons purement administratives, compte tenu des délais.

Monsieur le Maire confirme que le site est sensible mais qu'il n'y a aucun problème technique. L'organisation interne du cabinet a été perturbée car ce dernier a été racheté.

Il indique que la tranche conditionnelle a été divisée en deux.

Monsieur CONSTANTIN ajoute qu'entre les différentes délibérations sur ce dossier, la prestation du maître d'œuvre a doublé et qu'il se fait la même réflexion que Monsieur ARMINJON en le qualifiant de peu fiable.

Il relève que les services de la Ville se sont fortement impliqués et qu'ils maîtrisent bien le dossier. Cependant, lors de la Commission Circulation, le passage cycle piéton était mal précisé.

Enfin, il note une contradiction dans les pénalités indiquées, car elles s'élèvent à 14.000 euros dans la délibération et à 7.000 euros dans les documents joints.

Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit de 7.000 euros par contrat, soit 14.000 euros au total pour les deux.

Quant au choix du maître d'œuvre, il reste préférable dans un souci de cohérence dans la continuité du projet, le cabinet devant assurer le suivi des travaux.

Pour ce qui concerne les cycles, une présentation plus détaillée sera faite lors de la présentation des projets d'investissement du budget 2011.

Monsieur VULLIEZ explique que pour les honoraires, le taux de rémunération a conduit à une diminution de 32.000 euros pour le marché initial et de 5.570 euros pour le marché complémentaire.

Sur proposition de Monsieur VULLIEZ, le Conseil Municipal décide, par 33 voix pour et 6 abstentions (Monsieur ARMINJON, Monsieur ARMINJON porteur du pouvoir de Monsieur DALIBARD, Monsieur GANTIN, Monsieur GANTIN porteur du pouvoir de Madame RAYMOND,

Madame MOULIN, Madame MOULIN porteur du pouvoir de Madame PREVAND), d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n° 1 aux marchés de maîtrise d'œuvre avec le groupement d'entreprises GINGER environnement et infrastructure / CEBTP – SOLEN.

AMENAGEMENT D'UN PASSAGE INFÉRIEUR DE LA VOIE SNCF AU DROIT DU CHEMIN VIEUX – MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION DE CE PASSAGE – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES COMPOSÉE COMME UN JURY DE CONCOURS

La commune de Thonon les Bains présente une urbanisation se développant de part et d'autre de la voie ferrée avec une gare de voyageurs située à proximité presque immédiate du centre-ville. Ce qui constitue une réelle opportunité dans le cadre du renforcement des modes de déplacements collectifs, constitue également une contrainte pour les déplacements routiers Nord-Sud du territoire, essentiellement endogènes depuis la mise en service du contournement routier de Thonon.

L'arrivée du projet CEVA (RER Franco-Genevois) à l'horizon 2016-2018, avec un cadencement de 4 trains toutes les 2 heures, va accentuer considérablement cet atout mais également cette contrainte.

C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire d'envisager la création de nouveaux franchissements routiers permettant de s'affranchir de la contrainte.

C'est ainsi que le maillage routier programmé par le contournement du hameau de Morcy avec un ouvrage de franchissement supérieur de la voie ferrée permettra de desservir l'Ouest du territoire communal dans des conditions optimisées.

C'est pour cela qu'il est nécessaire de réaliser également un nouveau franchissement routier de la voie ferrée en centre-ville afin d'assurer la fluidité de l'axe naturel provenant des Vallées pour accéder au centre de Thonon.

Des scénarios ont ainsi été étudiés pour ce franchissement, notamment lors de l'élaboration du plan communal de circulation. Certains de ces scénarios ont été depuis lors enrichis en intégrant les possibilités offertes par les nouvelles acquisitions foncières réalisées par la Commune.

La commission de circulation du 9 novembre 2010 a émis un avis favorable au lancement des études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation de cet ouvrage, en étudiant jusqu'à la phase d'avant projet (AVP) les deux tracés suivants :

- Passage sous chemin Vieux : tracé direct rue du Commerce - chemin Vieux - avenue St François de Sales ;
- Passage sous l'avenue du Clos Banderet : tracé débutant dans le secteur du carrefour avenue des Vallées / boulevard Georges Andrier / avenue du Clos Banderet / chemin de Ronde et aboutissant au carrefour de l'avenue St François de Sales / avenue Jules Ferry. Ce tracé doit permettre d'accéder au passage dénivelé inférieur depuis l'avenue du Clos Banderet, depuis l'avenue des Vallées et depuis le chemin de Ronde.

Selon les éléments techniques, financiers mais aussi d'urbanisme qui seront produits à cette phase AVP, il s'agira alors de choisir le tracé le plus avantageux.

Pour l'heure, la Commune doit donc choisir un maître d'œuvre chargé d'étudier ces divers scénarios, puis concevoir l'ouvrage et suivre les travaux jusqu'à leur parfait achèvement.

L'article 74 II du Code des marchés publics exonère le maître de l'ouvrage d'organiser un concours pour attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à des ouvrages d'infrastructures. La procédure applicable est alors celle de l'appel d'offres dont la Commission est composée comme un jury de concours soit :

- le Maire ou son représentant qui en assure la présidence,
- cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- un tiers de maîtres d'œuvres compétents.

Seront également convoqués à la réunion du jury avec voie consultative, un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ainsi que le trésorier de la collectivité.

Il est précisé que l'enveloppe prévisionnelle financière affectée aux travaux est fixée à 6.600.000 € T.T.C.

Monsieur CONSTANTIN se dit ravi que cette délibération soit présentée au Conseil Municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver le programme de consultation pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre,
- d'élire les cinq membres du jury à la représentation proportionnelle au plus fort reste, soit :
 - Monsieur VULLIEZ,
 - Monsieur GRABKOWIAK,
 - Monsieur DRUART,
 - Monsieur CONSTANTIN,
 - Monsieur ARMINJON.
- d'autoriser, le cas échéant, le remboursement des frais de participation des maîtres d'œuvre membres du jury.

ADMINISTRATION GENERALE

Suite à la démission de Monsieur CHESSEL, Monsieur le Maire procède à son remplacement dans les diverses instances où il siégeait.

Sur proposition de Monsieur le Maire et et après en avoir délibéré, Madame MOULIN est nommée, à l'unanimité, dans les instances suivantes :

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DU TOURISME

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRE

REPRESENTANTS DANS LA COMMISSION MUNICIPALE « FINANCES »

REPRESENTANTS DANS LA COMMISSION MUNICIPALE « COMMISSION D'ORIENTATION DE LA PLAGES »

REPRESENTANTS DANS LA COMMISSION MUNICIPALE « URBANISME – CIRCULATION »

REPRESENTANTS DANS LA COMMISSION MUNICIPALE « FOIRES ET MARCHES »

REPRESENTANTS DANS LA COMMISSION MUNICIPALE « TOURISME »

DELEGUES SUPPLEANTS AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET D'EQUIPEMENT DES REGIONS DE THONON ET D'EVIAN (SIEERTE)

A la suite de ces nominations, Monsieur le Maire souhaite un bon mandat à Madame MOULIN.

URBANISME

CONTOURNEMENT ROUTIER DU HAMEAU DE MORCY - ACQUISITION FONCIERE D'UNE EMPRISE SUR LE TERRAIN CADASTRE SECTION BI N° 469

La création d'une voie nouvelle permettant le raccordement de l'échangeur du Genevray au carrefour de Létroz, et évitant la traversée du hameau de Morcy par l'ouest, doit intégrer sa connexion au chemin de Morcy via l'actuelle impasse du Lavoir.

Le raccordement de cette voie nouvelle au chemin de Morcy nécessite la création d'un pan coupé à l'angle de la propriété cadastrée section BI sous le n° 469 appartenant à M. Jean-Claude MOREL-CHEVILLET.

Aussi, pour permettre la réalisation de ce projet, il convient que la Commune procède à l'acquisition de cette emprise d'une superficie de 19 m² (teinte noire au plan annexé).

Il est précisé par ailleurs que le mur de clôture et les plantations impactés par le projet, seront réaménagés à l'identique aux frais de la Commune dans le cadre de la réalisation des travaux.

Ainsi, des négociations ont été engagées avec Monsieur MOREL-CHEVILLET et il ressort qu'un accord pour l'acquisition de cette emprise peut intervenir sur la base du prix fixé par le service France Domaine incluant l'indemnité de remploi, soit 4.104,00 euros.

Monsieur CONSTANTIN déclare qu'il trouve le montant élevé pour une surface de seulement 19 m².

Monsieur le Maire partage son point de vue et lui rappelle que ce montant résulte d'une estimation du service France Domaine.

Sur proposition de Madame GALLAY, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- de l'acquisition au prix de QUATRE MILLE CENT QUATRE EUROS (4.104,00 euros), d'une emprise de 19 m² sur la parcelle de terrain appartenant à M. Jean-Claude MOREL-CHEVILLET, cadastrée section BI sous le n° 469,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir, celui-ci devant être établi par le notaire désigné par la Commune, aux frais de cette dernière,
- d'imputer le montant de la dépense sur le crédit ouvert au budget à cet effet,
- de demander que cette acquisition bénéficie du régime d'exonération d'impôts d'Etat en vertu de l'article 1042 du code général des impôts.

PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE DU CAPTAGE DE LA FONTAINE COUVERTE - ACQUISITION DES PARCELLES DE TERRAIN DES CONSORTS BUFFET - SECTION AL N°S 157-165

Dans le cadre de la protection des sources de la Fontaine couverte, la Commune a procédé depuis 2002 à l'acquisition de la quasi-totalité des terrains nécessaires à la mise en place du périmètre de protection immédiate des captages.

Cependant, certains terrains restent encore à acquérir, notamment le terrain des consorts BUFFET (hachures noires au plan annexé), d'une superficie de 2.726 m², situé pour partie dans le périmètre immédiat (parcelle AL n° 157) et pour partie dans le périmètre rapproché (parcelle AL n° 165), étant précisé que l'acquisition de cette parcelle située hors périmètre immédiat s'inscrit dans le cadre du rétablissement du chemin rural prévu par arrêté préfectoral.

Par délibération en date du 17 décembre 2003, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition des parcelles des conjoints BUFFET pour un montant de 3.500,18 € correspondant au prix fixé à l'époque par le service France Domaine et comprenant l'indemnité de remploi.

Depuis, et compte tenu du règlement de la succession et du partage des biens en indivision entre les héritiers, l'acquisition n'a pu être finalisée dans ces termes.

Sur la base des dernières négociations engagées avec ces propriétaires, il en résulte qu'un accord peut intervenir sur un prix d'acquisition de 4.425,00 € correspondant au prix fixé par le service France Domaine incluant la marge de négociation de 10 % et l'indemnité de remploi.

CONSIDERANT

- qu'il est impératif de clore le périmètre de protection immédiat,
- qu'il convient de procéder à cette acquisition foncière pour mener à bien la protection des captages de la Fontaine Couverte,

Sur proposition de Madame GALLAY, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- de l'acquisition, au prix de QUATRE MILLE QUATRE CENT VINGT-CINQ EUROS (4.425,00 euros) du terrain des Conjointes BUFFET, cadastré section AL sous les n°s 157-165, d'une superficie de 2.726 m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir, ledit document devant être établi par Maître Bernadette NEUVECELLE, notaire désigné par le vendeur, aux frais de la Commune,
- d'inscrire le montant de la dépense sur le crédit ouvert au budget d'investissement, chapitre 2111, imputation 10EA08 "Acquisitions foncières - Périmètre de protection immédiate du captage de la Fontaine Couverte",
- de solliciter les aides financières relatives auprès de l'Agence de l'Eau au titre des périmètres de protection,
- de demander que cette acquisition bénéficie du régime d'exonération d'impôts d'Etat prévu par l'article 1042 du code général des impôts.

FINANCES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU SECTEUR DE THONON-LES-BAINS (S.I.D.I.S.S.T.) - ALLOCATION DE VETERANCE DES SAPEURS POMPIERS – SUBVENTION AU PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE

Le Comité du S.I.D.I.S.S.T., dans sa séance du 31 mars 2003, a souhaité que la commune de Thonon-les-Bains prenne en charge la subvention versée à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Thonon pour le versement de l'allocation de vétéran, au motif que celle-ci ne concerne que les Sapeurs Pompiers de Thonon et que cette somme n'a pas à être répartie entre les communes membres du syndicat au titre des participations « critérisées ».

Toutefois, la dépense concernée doit figurer au budget du S.I.D.I.S.S.T. en raison de la définition de ses compétences.

Sur proposition de Monsieur GRABKOWIAK, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le versement au S.I.D.I.S.S.T. d'une subvention d'un montant égal à la somme demandée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers pour la prise en charge de cette allocation de vétéran, soit, pour l'exercice 2010 : 3.218,85 €, le montant figurant au budget de l'année en cours.

ELECTIONS CANTONALES 2011

De manière à réglementer l'accès des listes et candidats aux installations et services municipaux lors des élections cantonales qui se tiendront les 20 et 27 mars 2011, et afin de respecter le principe d'égalité, et sur proposition de Madame BAUD-ROCHE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'instaurer le principe de la gratuité d'une salle de réunion par liste ou candidat et par tour d'élection. Ainsi, il s'agirait d'attribuer gratuitement à chacun une salle, au Château de Sonnaz, aux Ursules ou à l'Espace Tully, pour une réunion publique en soirée pour chaque tour ;
- de déterminer pour chaque liste ou candidat la possibilité d'utiliser la photothèque de la Commune en fixant un tarif de prêt pour les photos d'archives, soit 15 € par document.

EXERCICE 2010 - VIREMENTS DE CREDITS ET DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur ARMINJON sollicite des informations sur la ligne la ligne relative à la cession gratuite intitulée « Provencia avenue Jules Ferry / Château Vieux ».

Monsieur CONSTANTIN demande pour quelle raison la répartition des subventions pour le fond Genevois n'est pas équilibrée dans le total des affectations liées aux opérations dans le tableau, avec un différentiel non équilibré de 4.672 €.

Monsieur le Maire précise que la Ville avait prévu au budget 500 000 € de crédits budgétaires pour les fonds genevois, non encore affectés à un projet précis. Or il s'avère que la Commune a reçu la notification du Conseil Général pour les projets précis et un montant global de 504 672 €, d'où l'annulation de l'enveloppe prévisionnelle de 500 K€ et l'affectation détaillée sur chaque réalisation qui représente bien un montant global de 504 672 €. Ily a donc bien en net une recette complémentaire de 4 672 €.

D'autre part, dans la DM il convient de corriger la cession gratuite, il ne s'agit pas de château vieux mais de chemin Vieux. Il s'agit de l'aménagement du tourne à gauche qui se trouve sur le chemin vieux vers l'entrée sortie du carrefour market. Dans le cadre de cet aménagement Carrefour Market a cédé gratuitement un bout de terrain.

Sur proposition de M. BUQUIN, le Conseil Municipal adopte, par 27 voix pour et 12 abstentions (Monsieur CONSTANTIN, Monsieur CONSTANTIN porteur du pouvoir de Monsieur LORIDANT, Madame ALBERTINI-PINGET, Madame ALBERTINI-PINGET porteur du pouvoir de Monsieur MOILLE, Madame JOST-MARIOT, Madame BAPT-DUFRESNE, Monsieur ARMINJON, Monsieur ARMINJON porteur du pouvoir de Monsieur DALIBARD, Monsieur GANTIN, Monsieur GANTIN porteur du pouvoir de Madame RAYMOND, Madame MOULIN, Madame MOULIN porteur du pouvoir de Madame PREVAND), la décision modificative et les virements de crédits présentés.

EXERCICE 2011 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - RAPPORT FINANCIER + VOTE DU BUDGET 2011

En préambule, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des collaborateurs pour la période de longue gestation qui s'est écoulée durant ses six mois de travail.

Monsieur BUQUIN, à l'aide d'un diaporama, présente le projet de budget primitif 2011.

Intervention de Monsieur BUQUIN :

« A noter en préambule de la présentation du budget : la transparence dont fait preuve la Municipalité avec la transmission du rapport du budget primitif contenant les mêmes informations que celles dont ont bénéficié les élus de la majorité pour les arbitrages. »

Ainsi :

- les dépenses sont individualisées par service avec chaque variation d'activité chiffrée et expliquée,
- chaque dépense d'investissement est détaillée à l'euro près, toutes les dépenses prévues figurent donc dans le document.

Les principales caractéristiques du budget primitif 2011

- La fin des effets du recensement complémentaire, avec une perte de recettes « exceptionnelles » de 1,056 M€ par rapport au BP 2010.
- Une évolution des dépenses de fonctionnement de 1,23 % de BP à BP et des recettes de fonctionnement de - 0,52 % à taux de fiscalité inchangés.
- Un autofinancement net prévisionnel très conséquent avec 3 055 752 € (contre 3 780 552 € en 2010)
- Un effort d'investissement très important avec 19,2 M€ de dépenses d'équipement inscrites au budget (16 M€ prévu au BP 2010, 14,3 M€ prévu au BP 2009, 14,6 M€ prévu au BP 2008, 13,6 M€ prévu au BP 2007, 10 M€ au BP 2006).
- Une dette qui demeure modérée au 1er janvier 2011 avec une prévision d'encours de 27,9 M€ en dépit d'investissements réalisés de 15 M€ attendus en 2010.

La première caractéristique du budget concerne la stabilité des taux fiscaux pour l'année 2010 (le vote formel des taux interviendra en mars) pour la huitième année consécutive.

Les mesures maximales d'abattements pour les taxes d'habitation des familles sont évidemment reconduites.

L'autofinancement net se situera à 3 M€ au budget 2011, il diminue de 700 K€ par rapport à 2010, mais dans le même temps les recettes issues du recensement ont diminué de 1 M€. L'épargne brute récurrente est donc améliorée de 300 K€ par rapport au BP 2010.

Des dépenses d'équipement toujours plus ambitieuses au BP 2011 avec 19,2 M€ inscrits, le volume des réalisations de l'année 2010 devrait une nouvelle fois, comme en 2009, se situer aux alentours de 15 M€.

En dépit de cet effort d'ampleur en investissement, l'endettement demeure à un niveau modéré avec 27,9 M€ attendus à la fin de l'année 2010.

La section de fonctionnement dégage une épargne brute de 6.457.752 € soit 14,30 % des recettes de fonctionnement

La particularité de la Ville est de parvenir à dégager une épargne brute significative afin de rembourser la dette et autofinancer une part importante des investissements dès le stade du budget.

Dès le BP (avec des recettes minorées, conformément au principe de prudence budgétaire), le taux d'épargne est de 14,3% des recettes de fonctionnement (au CA il est généralement proche de 20%).

La fin des effets du recensement complémentaire n'a donc pas d'effet majeur sur les finances communales, qui disposent toujours des ressources permettant de réaliser un programme important d'investissements.

Des dépenses d'équipement soutenues avec 19,2 M€ inscrits en 2011

Le programme de dépenses d'équipement de 19,2 M€ est financé par l'épargne brute (6,5 M€) et les autres recettes d'investissement.

A noter qu'un emprunt d'équilibre de 12,1 M€ est inscrit au stade du budget.

Bien évidemment cette recette d'emprunt est hypothétique, compte tenu de la minoration volontaire des recettes au stade du BP, le niveau de l'endettement devrait être stabilisé à la fin de l'exercice 2011 au niveau bas atteint à la fin 2010 ou supérieur de seulement 1 M€.

Les dépenses de fonctionnement : 38.705.295 €

Les dépenses de personnel représentent 46% des dépenses de fonctionnement mais ce ratio n'est pas en soi significatif. En général, le personnel représente 55% des dépenses des communes.

Que ce soit en part des dépenses (46% contre 55% ailleurs), ou en part des recettes (40,3% contre 50% ailleurs), le poids des charges de personnel est plus faible que dans les autres communes, traduction du choix de la Ville de porter son effort sur l'équipement.

A noter par ailleurs que :

- *Le poids des frais financiers est tout à fait contenu puisqu'il ne représente que 3 % des dépenses de fonctionnement de la Ville ; les évaluations communales des taux d'intérêts au budget sont très prudentes, largement supérieures aux taux actuels du marché (d'ailleurs la Ville vient de signer un contrat de 4 M€ avec le Crédit Agricole au taux fixe exceptionnel de 2,85% qui financera les emprunts 2010 et 2011).*
- *Le poids des subventions d'équilibre versées aux régies municipales (parcs de stationnement, thermal, funiculaire) est tout à fait limité avec 3% seulement des dépenses de fonctionnement, en intégrant le démarrage des travaux de rénovation complète de l'établissement thermal.*
- *Le poids des subventions versées par la Ville est de 13%, avec 9% des dépenses municipales en subventions aux associations (soit 3,3 M€) et 4% au CCAS (1,5 M€).*

Recettes de fonctionnement : 45.163.047 €

Les impositions directes (taxes ménages et TP) représentent 47% du total des recettes, niveau inférieur à 50% depuis la suppression de la part salaire décidée nationalement en 1999. En réintégrant la part salaires, le seuil de 50% serait atteint.

A noter que théoriquement la réforme de la TP devrait conduire à une neutralité à l'instant T de la réforme, l'avenir nous dira si c'est bien le cas.

Malgré la disparition de la recette de DGF et de DNP du recensement complémentaire et les diminutions constantes des anciennes compensations de la TP, les dotations de l'Etat représentent encore 25% des recettes communales.

A noter le poids relativement faible de l'ensemble des tarifications communales qui représentent seulement 5% des recettes communales.

Evolution de l'épargne nette

Niveau et évolution des trois épargnes (en K€) : Epargne de gestion, épargne brute et épargne nette

Les trois soldes d'épargne enregistrent une diminution par rapport au BP 2010 du fait de la fin des effets du recensement complémentaire.

L'épargne brute s'inscrit avec 6,5 M€ au second niveau le plus élevé de la période et indique un degré très significatif d'autofinancement des investissements 2011 dès le stade du budget.

L'épargne brute est ainsi légèrement supérieure à celle du budget 2008, alors qu'il bénéficiait des recettes du recensement complémentaire.

Enfin l'épargne nette (élément d'équilibre budgétaire), soit le solde de fonctionnement moins le remboursement de la dette, se situe à 3 M€ ce qui permet de situer la bonne situation financière de la Ville.

Encours de dette au 31 décembre

Après avoir été proche de 36-37 M€ au début du mandat précédent, l'endettement se situerait désormais à 27,9 M€ au 1er janvier 2011, traduction des efforts de la Ville pour maîtriser son fonctionnement tout en investissant massivement : 10 M€ investis en 2005 et 2006, 12,4 M€ investis en 2007, 14,3 M€ réalisés en 2008, 15,4 M€ investis en 2009 et encore 15 M€ attendus en 2010.

La Ville, grâce à une gestion rigoureuse a donc su hausser son effort d'équipement tout en diminuant de 10 M€ la dette municipale.

Evolution de la dette par habitant et capacité de désendettement

La dette par habitant est passée de 1 170 € par habitant en 2005 à 851 € au 1er janvier 2011.

La Ville se situe désormais nettement en-deçà de la strate qui affiche elle 1 100 euros /hab.

La seconde courbe présente la capacité de désendettement, ratio essentiel d'analyse financière indiquant la capacité de la Ville à rembourser sa dette avec son épargne. Au BP 2011, le ratio se situe à 4,3 années, soit un niveau excellent, le niveau à risque étant évalué à 10 ans.

En résumé, la Ville parvient en 2011 à dégager de son fonctionnement des marges importantes pour permettre d'autofinancer une part significative d'un programme ambitieux de 19,2 M€ d'investissements tout en maintenant un endettement modéré et des taux de fiscalité bien inférieurs à la moyenne des communes comparables : comme l'a démontré l'enquête du magazine « Capital » qui a classé la Ville de Thonon-les-Bains la 28ème moins chère de France en impôts locaux sur les 340 villes comprises entre 20 000 et 50 000 habitants.

Budget Eau

En 2011, la part municipale du prix de l'eau augmentera de 2%.

Il faut noter par ailleurs une tendance à la diminution des consommations d'eau par abonné, phénomène qui est observé également au niveau national (baisse de 2% par an de la consommation depuis 2004).

Le volume d'investissements envisagé pour 2011 est de 1,3 M€.

Budget Assainissement

La part assainissement de la Ville augmentera de 2% ; globalement le prix de l'eau payé par les usagers n'augmentera que de 0,9%.

Les investissements du budget assainissement seront en forte réduction en 2011, comme c'était déjà le cas en 2010, après les lourds travaux réalisés dans le cadre du chantier du contournement.

En conséquence le volume d'investissements sera limité à 772 K€.

Budget Régie du Port

En 2011 les tarifs des anneaux du port seront inchangés.

Un volume d'investissement de 283 K€ est prévu qui implique l'inscription d'un emprunt d'équilibre au stade du budget de 96 K€.

Budget Parcs de Stationnement

Dans l'attente de la finalisation du renouvellement de la délégation des parcs, le BP 2011 reconduit les mécanismes du contrat en vigueur. Les ajustements éventuels seront opérés en décision modificative.

Au stade du budget 2011 la subvention d'équilibre diminue de 5 K€ par rapport au BP 2010.

A noter en 2011 des investissements limités à 180 K€ mais nécessitant d'inscrire des dépenses d'investissement pour 270 K€ du fait de la recette d'amortissement des investissements passés.

Budget Funiculaire

La subvention d'équilibre du funiculaire augmente de 6,5 K€ du fait de l'amortissement des travaux de remise en conformité électrique réalisés à la fin 2009 et poursuivis en 2010.

Là encore, une enveloppe complémentaire de 35 K€ est prévue en sus des 5K€ de travaux du propriétaire afin d'équilibrer le budget du fait de la recette d'amortissement des investissements passés.

Budget Thermal

Le budget 2011 du thermal a été bâti en considération du contrat et de l'avenant signés avec Valvital avec des travaux financés par la Ville estimés à 8 M€ (sur un total de 13 M€ pour le projet).

Il a été réalisé en retenant une hypothèse de mobilisations d'emprunts de 2 M€ fin décembre 2010 et de 6 M€ le 1er juillet 2011 au taux de 3,5 %.

Pour l'heure, la Ville a déjà tiré profit des conditions actuelles très favorables sur les marchés financiers en contractant ces derniers jours 4 M€ auprès du Crédit Agricole au taux fixe de 3%. Une large part du coût du projet est donc d'ores et déjà sécurisée.

La subvention d'équilibre s'établirait ainsi à 458,5 K€ contre 411 K€ au BP 2010. »

Monsieur le Maire présente ensuite les principaux projets des investissements qui seront effectués sur la Commune durant l'année 2011 :

Les écoles

Groupe scolaire de Vongy – Restructuration

Poursuite de l'opération

BP 2011 : 500 K€ TTC

Coût global : 1 065 K€ TTC

Livraison printemps 2012

Groupe Scolaire Grangette - Remplacement menuiseries extérieures

Travaux 2008 - 2009 - 2010 - 2011

BP 2011 : 143 K€ TTC

Coût global: 3 478 K€ TTC

Groupe scolaire de Létroz - Extension du restaurant

Budget 2011 : 222 K€ TTC

Ouverture prévue : Sept. 2011

Travaux d'économies d'énergie

Budget 2011 : 500K€ TTC

Etude d'économie d'énergie et rénovation des chaufferies : Groupe scolaire Jules Ferry et Maison des Sports

Travaux été 2011

Les équipements sportifs

Restructuration et extension du Gymnase Champagne

Fréquentation du collège plus importante, réhabilitation de l'existant.

Les gymnases de la Commune sont spécialisés également pour les clubs thononais qui utilisent les équipements le soir et le week-end.

Dernière phase : Budget 2011 : 2 046 K€ + 95 K€ d'équipements

Coût global des travaux : 4 433 K€ TTC

Ouverture prévue : Sept. 2011

Plage municipale

Grosses réparations

BP 2011 : 600K€

Des travaux complémentaires qui s'élèveront en 2012 à près de 2 M€

Equipements sportifs

Mise en conformité des réseaux ECS

Travaux de bon entretien :

- Vestiaires Tribunes d'honneur,

- Vestiaires Rugby et Foot Américain.

Budget 2011 : 190 K€ TTC

Foyer des Moises - Restructuration du bâtiment

Prisé par les thononais pour le ski de fond l'hiver mais également la pratique de sports d'été.

Budget 2011 : 540 K€ TTC

Travaux : Avril - Octobre 2011

Travaux d'économies d'énergie

Maison des Sports

Budget 2011 : 500K€ TTC

Etude d'économie d'énergie et rénovation des chaufferies : Groupe scolaire Jules Ferry et Maison des Sports

Travaux été 2011

Les équipements culturels, associatifs et le patrimoine

Espace Maurice Novarina - Remplacement des fauteuils de la grande salle

Indemnisation des assurances de près de 140 K€ contribue à effectuer ce remplacement.

Budget 2011 : 370 K€ TTC

Espace des Ursules

Réfection des revêtements muraux, afin de relooker une salle fortement utilisée, tant par les services municipaux que par des usagers extérieurs (associations, etc)

Budget 2011 : 140 K€ TTC

Travaux : Mars - mi-Juillet 2011

Espace Grangette - Réfection de la toiture

Le bâtiment bénéficie chaque année de nouveaux investissements.

Le problème de fuite sur la toiture d'une quarantaine d'années est général aux toits plats.

Budget 2011 : 180 K€ TTC

Basilique Saint François - Achèvement des façades et des couvertures

La visite du chantier pourra être proposée aux membres du Conseil Municipal lorsque les conditions météo seront plus favorables.

Poursuite des travaux réalisés en 2008 - 2009 - 2010 :

BP 2011 : 800 K€ TTC

Coût global : 2 461 K€ TTC

Château de Rives - Restauration des couvertures

Les échafaudages sont posés.

Les normes de la DRAC imposent une qualité de tuiles qui ont dû nécessiter la fabrication de moules adéquates. La toiture s'intégrera complètement dans le site.

Restauration des couvertures

Budget 2011 : 262 K€ TTC

Coût global : 520 K€ TTC

Réalisation : décembre 2010 - fin juin 2011

Château de Bellegarde

La Ville est désormais propriétaire du château.

Budget 2011 :

130 K€ TTC pour les travaux (réfection de la toiture de l'annexe)

400 K€ pour l'acquisition

L'aménagement urbain

Le contournement routier du hameau de Morcy

Une troisième réunion avec les habitants du quartier sera organisée dans le cadre de la procédure ad hoc.

Pour la quiétude de ce jeune village, seront créés une voie nouvelle, un rond point pour casser la vitesse, ainsi qu'un parc naturel.

Phase 1 des travaux : Avril 2011 – Juin 2012 :

Aménagement de la section Nord :

- Dévoiement des réseaux (3 mois)
- Terrassements généraux et assainissement pluvial (3 mois)
- Démarrage des remblais de pré-chargement rampe d'accès Nord ouvrage d'art, exécution et suivi (12 mois)
- Chaussées, réseaux divers, équipements, signalisation, travaux de finitions et plantations (3 mois).

Objectif de mise en service de la première section = été 2012 - Coût prévisionnel = 4 M€

(Budget 2011 = 2,5 M€) (Des subventions seront sollicitées pour accompagner ce projet)

Phase 2 des travaux : Mars 2012 – Avril 2013 :

Aménagement de la section Sud :

- Fermeture du passage à niveau
- Exécution et suivi pré-chargements Sud ouvrage d'art et finition Nord

- Réalisation des culées de l'ouvrage d'art
- Rétablissement des accès riverains le long de la voie SNCF

Durée minimale de pré-chargement de 12 mois minimum - Coût prévisionnel = 2 M€

Phase 3 des travaux : Février 2013 – Novembre 2013 :

- Confortement des rampes de remblais
 - Réalisation de l'ouvrage d'art de franchissement (7 mois)
 - Exécution des chaussées
 - Pose des équipements (éclairage) et réalisation des aménagements paysagers des rampes et abords.
- Objectif de mise en service de l'ensemble de l'ouvrage = fin 2013 - Coût prévisionnel = 3,6 M€.

Ouvrage de franchissement de la voie SNCF

Passage de deux voies ferrées ;

Intégration de voie de circulation pour :

- les véhicules en double sens,
- les cyclistes,
- les piétons avec la création de trottoirs.

Requalification de la place de l'Hôtel de Ville et de ses abords (FISAC)

Les travaux 2011 comprennent le bas de la Grande Rue (depuis le parvis de la Basilique) ainsi que la rue de l'Hôtel de Ville.

L'aménagement projeté, composé principalement de dalles calcaires et de surfaces en béton désactivé, devra mettre en valeur les façades des bâtiments de la Grande Rue.

L'opération concernera en simultanée l'éclairage public du secteur concerné (plan lumière).

Budget principal 2011 = 500 K€ TTC (hors éclairage public)

Travaux prévus au 2ème semestre 2011

Plan lumière du centre-ville (FISAC)

Mise en valeur :

- Du bas de la Grande Rue (jusqu'à la basilique),
- Du square Aristide Briand,
- De l'avenue Saint-François de Sales,
- De l'entité architecturale de la basilique Saint François et de l'église Saint Hyppolite.

Le principe de mise en valeur consiste à renouveler le mobilier existant d'éclairage public et de créer une ambiance nocturne par des points lumineux ponctuant l'architecture de l'espace public.

Budget 2011 : 468 K€

Franchissement routier de la voie SNCF en centre-ville

Étude de maîtrise d'œuvre du franchissement routier de la voie SNCF, entre le carrefour des Vallées et le carrefour Clos Banderet / Ch.Vieux en 2011.

Deux scénarii distincts de franchissement seront étudiés afin de retenir en octobre 2011 celui répondant mieux aux attentes de la collectivité.

Budget principal 2011 = 150 K€ TTC

Démarrage des travaux prévu en janvier 2013 pour que le projet soit opérationnel avant l'arrivée du CEVA.

Démolitions - Quartier Dessaix - Av. des Allinges - Av. des Vallées

Projet structurant, démolitions de divers bâtiments en janvier après accomplissement des diagnostics amiante préalables.

(accompagnement des projets d'aménagement) :

Budget 2011 : 145 K€ TTC

Aménagement du quartier DESSAIX

Poursuite des acquisitions immobilières et mise en œuvre de la concession d'aménagement.

Budget programmé en 2011 = 840 K€

Voie d'accès Centre de Secours, CTD et Aire des Gens du Voyage

L'implantation de cette nouvelle voie a nécessité l'accord du Département, du Symagev, du SDIS et de la Commune.

Le secteur du Bois de Thue se situe à proximité de l'échangeur routier du Genevray.

La Commune va viabiliser cet espace afin de pouvoir accueillir, à terme, la future caserne des pompiers, le futur centre d'exploitation des routes départementales (permettant un regroupement des sites actuels) ainsi que l'aire d'accueil des gens du voyage, conformément aux lois en vigueur.

Budget principal 2011 = 315 K€ TTC (montant global des travaux : 655 K€ TTC)

Travaux prévus au 1er trimestre 2011

Création de trottoirs avenue du Genevray

Poursuite des travaux engagés en 2010 afin de :

- réaliser un trottoir depuis le réservoir existant jusqu'au LP du Chablais,
- réaliser l'enfouissement et la rénovation de l'éclairage public.

Budget principal 2011 = 260 K€ TTC

Travaux prévus premier semestre 2011

Aménagement des abords du gymnase de Champagne

Dans le cadre de la rénovation du gymnase de Champagne

- Réaménagement des abords, de la voie d'accès et des places de stationnement,
- Réalisation d'une continuité piétonne avec le lotissement du Clos de Champagne.

Ces aménagements permettront, en outre, un accès à l'école de Vongy, via la passerelle et sans traverser les voies de circulation.

Budget principal 2011 = 150 K€ TTC

Travaux prévus au 1er semestre 2011

Restructuration de l'avenue de Ripaille

Suite à l'opération immobilière « les Jardins de Ripaille », en cours d'achèvement, les travaux consistent à :

- l'aménagement de voirie (création de trottoirs et places de stationnement, selon un profil en travers à valider),
- l'enfouissement des réseaux secs et rénovation de l'éclairage public,
- réalisation d'une piste cyclable.

Budget principal 2011 = 280 K€ TTC

Travaux prévus en septembre 2011

Aménagement du chemin de la Vionnaz

Aménagement du chemin de la Vionnaz, dans sa partie comprise entre le chemin du Morillon et la contre-allée du Morillon, sur une longueur de 240 ml (travaux conjoints avec le Service Eaux & Assainissement).

- Une voie à sens unique montante débouchant sur la contre-allée du Morillon,
- Création d'un trottoir et d'un chasse-roue,
- Enfouissement des réseaux secs.

Budget principal 2011 = 300 K€ TTC

Travaux prévus au 2ème semestre 2011

L'eau, l'assainissement, le thermal

La réhabilitation et l'extension de l'établissement thermal

Dans le cadre de la DSP avec VALVITAL, projet global portant sur la réhabilitation complète de l'établissement actuel, son extension (bassin thermoludique) et la réalisation d'une résidence hôtelière).

Coût global du projet = 13 M€ dont 8,034 M€ pris en charge par la Commune (6,034 K€ au BP 2011)

Le renforcement de l'alimentation en eau minérale de l'établissement thermal

2000 ml de canalisation à poser

Durée des travaux = 3 mois

Coût d'opération = 927 K€

Saint Disdille

Poursuite des travaux engagés depuis 2006 pour :

- renforcer le traitement des eaux usées et pluviales du secteur de Vongy,

- assurer la protection du captage d'eau potable de Ripaille,

- amorcer l'aménagement de la zone d'activités de Champ Bochard.

Coût d'opération = 262 K€

Crêt de Poche

Renforcement et extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Le coût de ce projet est plus onéreux compte tenu de la complexité de l'endroit.

Montant global 2011 = 407 K€

Aménagement du chemin de la Vionnaz

Renforcement et extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement (en accompagnement de l'opération de voirie).

Montant global 2011 = 147 K€

Périmètre de protection du puit de Ripaille

Projet de réhabilitation du jet d'eau du Belvédère

Démarrage des travaux : novembre 2010 - Mise en service : avril 2011

Coût global du projet : 403 K€

Budget 2011 = 285 K€

A la suite de ces présentations, Monsieur CONSTANTIN remercie à son tour le travail des services. Il approuve le document plus synthétique, déplore le manque de la page « chapeau » comme les années précédentes, et apprécie une présentation qu'il qualifie de plus dynamique pour les projets d'investissement.

Il trouve que la maîtrise des dépenses d'investissement est sous-estimée, avec un manque d'ambition.

Selon lui, il est possible de faire davantage, en étant plus volontariste, compte tenu de la situation actuelle car, selon lui, l'heure est à la nécessité de redresser la situation.

Comme il l'avait relaté lors du DOB, il rappelle les éléments d'un contexte national où l'on constate la poursuite de la crise économique et sociale et il ne note pas d'amélioration en France, que ce soit pour l'emploi, le pouvoir d'achat ou l'endettement. Il fait état également de la réduction des financements de l'Etat.

Quant au contexte local, il le juge similaire dans un climat de désindustrialisation de la France, et cite pour exemples les sociétés RENCAST ou les Papeteries du Léman qui ont dû licencier au total 42 emplois touchant directement les habitants de la Commune.

Il relève une croissance de l'emploi frontalier qui conduit à la perte des emplois industriels locaux.

D'autre part, il regrette que la présentation n'ait pas démarré sur les recettes mais sur les dépenses. Il note les difficultés sur les recettes avec une baisse de 10% de la DGF et la disparition de la dotation de péréquation qui au final aboutissent à une baisse d'autofinancement de 900.000 €.

Concernant d'autres domaines, il relève que la redevance d'exploitation de l'eau minérale et de la surtaxe baissent, alors que la SEMT fait des déclarations en annonçant qu'il n'y aura pas de baisse de la production et que la nouvelle source servira à d'autres productions comme par exemple une boisson au thé. Selon Monsieur CONSTANTIN, la redevance devrait augmenter d'au moins 30.000 € au lieu d'une diminution des recettes de 70.000 €.

Sur l'analyse des recettes et de la compensation de la taxe professionnelle, il explique que le Parlement, Assemblée Nationale et Sénat, a voté le budget 2011, avec pour effet la suppression de cette taxe qui conduit les entreprises à payer plus qu'avant, mais sans recettes pour les communes.

Pour les dépenses de fonctionnement, il déclare qu'elles ne sont pas suffisamment maîtrisées, avec une augmentation des charges générales de 3,88% alors que l'inflation est d'à peine 1%. A l'inverse, les frais de personnel sont bien maîtrisés avec une hausse de 1,2%, cependant l'économie réalisée, et eu égard à la DSP périscolaire, est inférieure à celle annoncée (d'environ 200 K€ / an).

Il déplore la baisse de la subvention au CCAS qu'il trouve insuffisante compte tenu de l'augmentation de la pauvreté à Thonon, avec des enfants qui ne font qu'un repas par jour, et à l'inverse l'augmentation des dépenses du Cabinet du Maire de +2,45% et de la Communication de + 6,40%.

Monsieur CONSTANTIN sollicite des informations sur la subvention de 11 K€ pour l'anniversaire du jumelage et sur le nouveau dispositif de gardes d'enfants pour une vingtaine de places durant 4 mois en 2011.

En outre, il n'est pas favorable à la liste limitée des investissements compte tenu des taux bas des emprunts des taux fixes à 3%.

Il déplore que la Commune n'ait pas procédé à l'acquisition du centre géodynamique situé à Montjoux afin de dédier le bâtiment à une structure de formation de haut niveau.

Il aspire à ce que la Ville entreprenne la réalisation d'un village artisanal avec une pépinière d'entreprises high-tech indispensable pour un soutien plus dynamique à l'emploi qui permette également de favoriser la création d'entreprises, alors qu'actuellement elles se polarisent dans un secteur proche de Genève.

Ensuite, pour répondre aux besoins des familles, il préconise la création d'une nouvelle crèche dans le quartier Est, afin d'éviter des déplacements importants.

Dans le bâtiment de l'ancienne Banque de France, outre l'installation de la Police Municipale, ou dans l'ancien casino du parc Thermal, il suggère l'ouverture d'une maison des associations.

Selon lui, les investissements peuvent créer des richesses fiscales et augmenter le rendement des impôts.

Concernant le Château de Rives, il pense que des travaux sont à prévoir en considération des fentes dans les murs côté ouest.

Pour le Funiculaire, il propose la gratuite compte tenu de la subvention d'équilibre versée.

Enfin, il émet des doutes sur la capacité de Valvital à organiser l'ouverture au 1^{er} août 2011.

Pour conclure, il demande à ce que le budget soit plus ambitieux.

Monsieur ARMINJON prend ensuite la parole pour émettre ses remarques et souhaite en introduction faire part d'une observation car il trouve détestable de réceptionner le document du rapport financier dans l'envoi des dossiers du Conseil Municipal et la veille de la Commission des Finances.

Ensuite, il observe que la section de fonctionnement est stabilisée avec 45 M€ et une économie de gestion dans la masse avec une réduction des recettes d'où une satisfaction relative. Quant aux investissements, il déplore qu'il ne suffisent pas à préparer l'avenir.

Quant au propos de Monsieur BUQUIN sur la stabilisation des impôts sur Thonon, et même si les taux n'ont pas évolué sur la feuille d'impôts, il ne pense pas que Thonon soit le bon élève de la France car la pression reste élevée, et la strate où se situe la Ville ne permet pas d'être comparable avec la situation d'autres collectivités plus intégrées dans l'intercommunalité. Il indique qu'en Haute-Savoie, les coûts sont plus importants notamment eu égard au coût foncier et du logement.

D'autre part, il relève les 46% de frais de personnel et regrette que la DSP ne soit externalisée que sur le papier, ce qui se vérifiera au moment du CA.

Concernant les projets d'investissement, il indique qu'une partie des travaux sont à faire car faisant partie des travaux du propriétaire, il y a obligation de s'y soumettre. Cependant, il regrette qu'ils ne soient pas suffisants pour préparer l'avenir.

Il fait part des retards préjudiciables, tel que le franchissement de la voie ferrée chemin Vieux. C'est une faute de gestion, selon lui, qui contribue quinze ans après à revenir à la case départ en rachetant un terrain qui avait été vendu au départ.

Il constate que la Municipalité a finalement avancé sous la pression de l'opposition et notamment de l'arrivée du CEVA.

Il déplore un problème de phasage avec la satisfaction de projets actés mais avec du retard.

Sur les investissements, il constate que le taux de réalisation varie au final entre 75 à 80%.

Quant au dogme du désendettement, cela reste une erreur selon lui, car si l'on emprunte pas durant 2 ans et que l'on emprunte à nouveau, cette situation aurait des effets sur la dette future. Il préconise un emprunt concentré.

Pour les investissements et les charges d'équipement structurants, il suggère de faire supporter le coût à ceux qui en profiteront pour trouver un équilibre entre l'impôt et l'emprunt afférents.

Concernant l'annonce de diminution de la dette par habitant, il constate que la population augmente et que les investissements ne sont pas plus conséquents, c'est une contradiction à son sens.

L'avenir n'est donc pas préparé, en considération de l'évolution démographique, il indique que d'ici 2030, 500 logements seraient à construire sur Thonon avec un aménagement du territoire pour que Thonon ne devienne pas le dortoir de Genève. Il propose des services à offrir avec la création de 40 places en crèche, ce qui reste peu, eu égard à l'évolution de la population. De plus, compte tenu de la cherté de la vie, il fait part des investissements à entreprendre dans les structures relais pour l'accueil des personnes âgées.

Enfin, il indique qu'il ne votera pas ce budget compte tenu de la mauvaise gestion dans le temps et des vices de planification qu'il relève.

D'autre part, il sollicite des informations sur le projet du quartier DESSAIX et suggère une réflexion sur le secteur de la Gare.

A la suite de ces observations, Monsieur BUQUIN souhaite répondre sur quelques points. Pour le fonctionnement et les taux fiscaux, il rappelle que ces derniers n'ont pas bougé depuis 8 ans contrairement aux bases fiscales qui ont varié.

Quant au délai de transmission des documents du budget, il justifie cet état en précisant qu'il est établi à l'euro prêt et dans une totale transparence, avec des projets bien explicités et les élus respectés.

Il ajoute que les DSP ont un impact significatif en dépenses et recettes. Les taux d'augmentation des dépenses sont très faibles.

Quant à la baisse de DGF, il confirme qu'elle était prévue et que l'évolution des dépenses s'en explique.

Il indique que le fonctionnement reste maîtrisé sous peine d'une augmentation de la dette.

Quant à la taxe professionnelle, elle reste identique pour 2011 à celle de cette année.

Pour ce qui concerne la gratuite du Funiculaire, il rappelle le montant des recettes d'exploitation pour un montant de 140 K€ en compensation de la subvention d'équilibre versée.

Enfin, pour les investissements, il explique que la Ville va investir 19 M€, plus 8 M€ pour Thermal, et 2 M€ pour les budgets annexes, ce qui porte l'investissement global de la Commune à 29 M€, en intégrant les dépenses qu'assumera directement VALVITAL, cela porter à 34 M€ les investissements sur notre territoire donc un point très positif pour les entreprises locales et l'emploi.

Monsieur le Maire réagit sur l'intervention de Monsieur CONSTANTIN. Lors de ses deux premiers mandats, Monsieur CONSTANTIN avait prédit une évolution catastrophique qui ne s'est pas produite. Il déplore son intervention au 2/3 sur des problèmes de mondialisation et son discours de contexte national.

Il rappelle qu'il est ici question de la gestion d'une commune avec une série d'événements à prendre en compte et qu'il est de son devoir d'adopter une gestion la plus responsable possible.

Les dotations de l'Etat à la baisse relèvent d'un constat dont le budget tient compte.

Quant à la situation de l'eau minérale sur le marché actuel, il ne peut que regretter ce contexte désastreux qui affecte les plus grands groupes nationaux sur l'un des marchés les plus touchés par la crise.

Il déclare que les chiffres sont présentés avec honnêteté.

Quant à la compensation de la TP, les annonces se sont stabilisées avec un maintien de la dotation de l'Etat pour 2011.

Concernant la subvention attendue de 11 K€ pour l'anniversaire du jumelage, il s'agit d'une demande adressée à un organisme de l'Union Européenne, l'EACEA.

D'autre part, il indique que l'évolution des dépenses de la Petite Enfance concerne une provision pour un dispositif à la rentrée prochaine, par conséquent pour une durée de quatre mois sur 2011, pour faire face à l'embarras des parents suite à la disparition de la crèche parentale et que les propositions seront exposées plus tard.

Pour le budget du CCAS, il rappelle qu'il a été voté à l'unanimité en fonction des orientations. Il ajoute que le Conseil Général a compétence en matière sociale. Quant au budget du CCAS, l'aide d'urgence pour les personnes en difficulté n'a pas baissé.

Ensuite, il indique que les idées d'investir plus sont contradictoires et qu'il reste inquiet sur l'endettement abyssinal de l'Etat. Selon lui, l'endettement conduit à ne plus investir à un moment où les taux restent exceptionnels compte tenu de l'engineering financier.

Il ajoute que sur le plan financier, la force de la Commune a été de s'être désendettée et d'avoir créé un climat propice pour investir.

Concernant la propriété à Montjoux, il indique que celle-ci n'a pas encore été vendue.

Quant à la pépinière d'entreprises, il s'agit d'une solidarité consensuelle avec CLD. Toutefois, un projet de pépinière est à l'étude pour une implantation dans la zone de Vongy, mais ce dossier s'avère compliqué et long.

D'autre part, pour la création d'une crèche supplémentaire, il fait état des nombreuses difficultés lors de la construction de celle du Pillon avec des normes qui changent constamment. Il précise que le coût d'une crèche pour la collectivité s'élève à 11 K€ /an et par enfant. Cependant, une réflexion est lancée pour l'augmentation de la capacité d'accueil actuelle.

Concernant le Château de Rives, dont l'accès n'est pas fermé actuellement, aucune nouvelle fissure ou augmentation des fissures existantes n'a été constatée.

Pour ce qui en est du CEVA, il rappelle que la Suisse ralentit passablement l'avancement du projet avec les recours juridictionnels, alors que le projet atteint les 200 M€.

Répondant plus particulièrement à l'attention de Monsieur ARMINJON, Monsieur le Maire précise que le franchissement de la voie ferrée en centre ville reste problématique et très compliqué.

Pour le contournement de Morcy, il explique que ce dernier n'était pas dans le dossier de la DUP du contournement d'où la décision de sa réalisation après le contournement.

Dans l'opération du cœur de Ville, il précise que la Commune peut se lancer sans pression.

Il s'étonne que des informations soient sollicitées sur le quartier DESSAIX alors que deux délibérations sur ce dossier avaient été portées à l'ordre du jour du précédent Conseil de novembre.

En outre, concernant les personnes âgées, il rappelle le dispositif de la Halte du Manège qui reste unique en France et qui crée un équilibre face aux besoins.

Chaque collectivité ayant ses propres compétences, et dans un contexte économique compliqué, il est souhaitable que chacun remplisse ses compétences.

Enfin, il qualifie les projets d'investissement présentés d'historiques et de structurants pour notre cité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 37 voix pour, 6 abstentions (Monsieur ARMINJON, Monsieur ARMINJON porteur du pouvoir de Monsieur DALIBARD, Monsieur GANTIN, Monsieur GANTIN porteur du pouvoir de Madame RAYMOND, Madame MOULIN, Madame MOULIN porteur du pouvoir de Madame PREVAND) et 6 oppositions (Monsieur CONSTANTIN, Monsieur CONSTANTIN porteur du pouvoir de Monsieur LORIDANT, Madame ALBERTINI-PINGET, Madame ALBERTINI-PINGET porteur du pouvoir de Monsieur MOILLE, Madame JOST-MARIOT, Madame BAPT-DUFRESNE), le projet de Budget 2011.

REGIE DU FUNICULAIRE - VOTE D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR LA GESTION 2010

Sur proposition de Monsieur BUQUIN, le Conseil Municipal approuve ; par 33 voix pour et 6 abstentions (Monsieur ARMINJON, Monsieur ARMINJON porteur du pouvoir de Monsieur DALIBARD, Monsieur GANTIN, Monsieur GANTIN porteur du pouvoir de Madame RAYMOND, Madame MOULIN, Madame MOULIN porteur du pouvoir de Madame PREVAND), au titre de l'exercice 2010, une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 139 000 € H.T, qui permet de financer le déficit d'exploitation et la dotation aux amortissements liée à la rénovation de cet équipement.

PARCS DE STATIONNEMENT – VOTE D’UNE SUBVENTION D’EQUILIBRE POUR LA GESTION 2010

Sur proposition de M. BUQUIN, le Conseil Municipal approuve, par 33 voix pour et 6 abstentions (Monsieur ARMINJON, Monsieur ARMINJON porteur du pouvoir de Monsieur DALIBARD, Monsieur GANTIN, Monsieur GANTIN porteur du pouvoir de Madame RAYMOND, Madame MOULIN, Madame MOULIN porteur du pouvoir de Madame PREVAND), au titre de l'exercice 2010, une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 443.000 € H.T

BUDGET ANNEXE CAVEAUX – VOTE D’UNE SUBVENTION D’EQUILIBRE POUR LA GESTION 2010

Sur proposition de Madame GALLAY, le Conseil Municipal approuve, par 27 voix pour et 12 abstentions (Monsieur CONSTANTIN, Monsieur CONSTANTIN porteur du pouvoir de Monsieur LORIDANT, Madame ALBERTINI-PINGET, Madame ALBERTINI-PINGET porteur du pouvoir de Monsieur MOILLE, Madame JOST-MARIOT, Madame BAPT-DUFRESNE, Monsieur ARMINJON, Monsieur ARMINJON porteur du pouvoir de Monsieur DALIBARD, Monsieur GANTIN, Monsieur GANTIN porteur du pouvoir de Madame RAYMOND, Madame MOULIN, Madame MOULIN porteur du pouvoir de Madame PREVAND), au titre de l'exercice 2010, une subvention d'équilibre de 13.036,59 € H.T. sur le budget "Caveaux".

ETABLISSEMENT THERMAL - ACTIVITES TAXEES – VOTE D’UNE SUBVENTION D’EQUILIBRE POUR LA GESTION 2010

Monsieur ARMINJON rappelle que le glissement de 20.000 € forfaitaire est un cadeau au délégataire.

Monsieur le Maire lui indique le projet d’avenant relatif a été abondé leur du précédent Conseil.

Sur proposition de Madame CHEVALLIER, le Conseil Municipal approuve, par 27 voix pour et 12 abstentions (Monsieur CONSTANTIN, Monsieur CONSTANTIN porteur du pouvoir de Monsieur LORIDANT, Madame ALBERTINI-PINGET, Madame ALBERTINI-PINGET porteur du pouvoir de Monsieur MOILLE, Madame JOST-MARIOT, Madame BAPT-DUFRESNE, Monsieur ARMINJON, Monsieur ARMINJON porteur du pouvoir de Monsieur DALIBARD, Monsieur GANTIN, Monsieur GANTIN porteur du pouvoir de Madame RAYMOND, Madame MOULIN, Madame MOULIN porteur du pouvoir de Madame PREVAND), au titre de l'exercice 2010, une subvention d'équilibre de 210.000 € H.T. sur le budget "Cure" (Activités taxées).

SUBVENTIONS - EXERCICE 2010 : SUBVENTION VERSEE AU CCAS AU TITRE DE LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL

Sur proposition de Madame DICK, le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité, sur l'exercice 2010, la subvention au profit du CCAS pour un montant de 219.161,26 € et autorise l’émission du titre de recettes correspondant.

SUBVENTIONS 2011 - ACOMPTE SUR SUBVENTIONS ANNUELLES

Sur proposition de Monsieur BUQUIN, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, :

→ de prendre acte, des acomptes de subventions notifiés par convention, à savoir :

- CCAS (DCM du 29.01.2003)	208 250,00 €
- Chablais Aviron Thonon	7 620,00 €
- Club Bouliste Thononais	7 620,00 €
- Comité Œuvres Sociales Ville de Thonon	26 910,00 €
- Ecole de Musique de Thonon et du Léman	113 000,00 €

- Maison des Arts Thonon-Evian	389 310,00 €
- Mission Locale du Chablais	8 210,00 €
- Office du Tourisme	116 610,00 €
- Société Nautique du Léman Français	11 000,00 €
- Thonon Athlétique Club	5 500,00 €
- TAC Handball	7 170,00 €

➔ d'attribuer au bénéfice de ces neuf associations le règlement d'un acompte correspondant au 1^{er} Trimestre 2011 :

Organisme	Montant
Black Panthers	16 070,00 €
Evian Thonon Gaillard Football Club	15 500,00 €
Fondation Ripaille	15 000,00 €
Harmonie Chablaisienne de Thonon	10 380,00 €
Harmonie Municipale de Thonon	16 560,00 €
Office Municipal des Sports	4 200,00 €
Rugby Club Thonon Chablais Léman	10 920,00 €
Stella Basket	5 240,00 €
Thonon-Evènements	60 000,00 €

MARCHE POUR LA FOURNITURE, LA MISE EN PLACE ET L'ENTRETIEN DU MOBILIER URBAIN – PROLONGATION DE LA DUREE DU MARCHE

Par délibérations des 27 octobre 1999, 25 novembre 1999 et 22 mars 2000, le Conseil Municipal a approuvé le principe du recours à un groupement de commande publique pour la mise en œuvre d'un marché relatif à la fourniture, la mise en place, la maintenance et l'entretien du mobilier urbain conjointement au SIBAT. L'objectif était d'aboutir à une harmonisation des équipements sur l'agglomération de Thonon en permettant aux communes membres du SIBAT de choisir les mêmes matériels.

Les mobiliers concernés se composent de planimètres d'information, de panneaux de quartiers, de panneaux d'affichage associatif, d'abris de voyageurs et poteaux d'arrêts.

Le groupement de commandes qui comprenait les communes d'Allinges, Anthy-sur-Léman, Margencel, Marin, Thonon-les-Bains et enfin du SIBAT avait désigné la Commune de Thonon-les-Bains comme coordonnateur du groupement.

La consultation terminée, chaque collectivité a signé, le 9 mars 2001, un marché avec la société Dauphin Mobilier Urbain Adshel devenu Clear Channel France (92 Boulogne Billancourt) qui concerne le mobilier urbain situé sur son territoire pour une durée de 10 ans. Il est précisé qu'aucun prix n'est versé par la collectivité, le prestataire se rémunérant sur le produit de la publicité.

Pour la commune de Thonon-les-Bains, les prestations comprennent :

- 43 mobiliers d'information de format 2 m²,
- 6 mobiliers d'information de format 8 m²
- 68 corbeilles de propreté,
- 20 mobiliers d'affichage associatif,
- 6 mobiliers relais information services (RIS),

ainsi que :

- la réalisation et la pose d'affiches 12 fois par an en format 8m² et en quadrichromie,
- la réalisation, la pose et la mise à jour tous les ans de plans de ville,
- et la pose hebdomadaire de l'affichage associatif et municipal.

Ce marché doit ainsi s'achever le 8 mars 2011.

Il se trouve par ailleurs que la Commune a engagé la reprise complète de son règlement communal de publicité, en concertation d'ailleurs avec les communes voisines de l'Espace Léman pour ce qui concerne ce secteur. L'objectif de ce nouveau règlement est principalement de réduire l'impact de la publicité sur notre territoire et d'harmoniser les différents dispositifs, y compris à terme, ceux relevant du mobilier urbain.

Cette élaboration s'inscrivant désormais dans le cadre de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement communément désignée « le Grenelle II de l'environnement », les règles d'élaboration du nouveau règlement mais aussi son contenu vont s'en trouver sensiblement changés (certains décrets restent en attente de publication). Compte tenu de la durée de la procédure relative à cette élaboration mais aussi du fait que l'effectivité du futur règlement est nécessairement d'un an après son approbation, la traduction du futur règlement dans le paysage devrait intervenir courant 2013.

En considération de ces éléments et de la volonté d'assurer à ce terme une approche commune de la publicité et du mobilier urbain, il apparaît ainsi opportun de prolonger par avenant le contrat de mobilier en cours, du même délai.

La commission d'appel d'offres réunie le 13 décembre 2010 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Monsieur ARMINJON indique qu'il s'abstiendra dans le vote de ce dossier pour la raison que le contrat est prolongé d'une durée de 3 ans alors que la durée initiale était de 10 ans. Il demeure, selon lui, trop d'incertitudes sur le règlement et qu'il aurait pu faire l'objet d'une clause pour la passation d'un nouveau contrat. Ce contrat pourrait d'ailleurs générer des recettes et réduire les emplacements sauvages de publicité.

Monsieur VULLIEZ rappelle pour les membres de la CAO se sont prononcés favorablement lors de cette information de prolongation et qu'il nécessitera un gros travail de signalétique lors du nouveau marché. Ce choix découle de la solution la plus pratique dans l'attente de l'harmonisation du règlement.

Sur proposition de Monsieur VULLIEZ, le Conseil Municipal autorise, par 33 voix pour et 6 abstentions (Monsieur ARMINJON, Monsieur ARMINJON porteur du pouvoir de Monsieur DALIBARD, Monsieur GANTIN, Monsieur GANTIN porteur du pouvoir de Madame RAYMOND, Madame MOULIN, Madame MOULIN porteur du pouvoir de Madame PREVAND), Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 de prolongation du marché avec la société Clear Channel.

MODIFICATION DE LA GARANTIE FINANCIERE ACCORDEE A LA SA LES HALPADES SUITE AU REAMENAGEMENT DE TROIS PRETS SOUSCRITS AUPRES DE LA C.D.C.

La SA les HALPADES a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté selon de nouvelles caractéristiques financières, des prêts initialement garantis par la Commune de Thonon-les-Bains, le réaménagement de 3 contrats de prêts par le regroupement sous la forme d'un contrat de compactage.

En conséquence, la Commune de Thonon-les-Bains est appelée à délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement desdits prêts.

Sur proposition de Monsieur BUQUIN, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

TARIFS MUNICIPAUX – EXERCICE 2010

Au terme de l'examen des projets de tarifs municipaux de l'année 2011 et sur proposition de Monsieur BUQUIN, le Conseil Municipal a approuvé ceux-ci, applicables dès le 1^{er} janvier 2011, par 27 voix pour et 12 abstentions (Monsieur CONSTANTIN, Monsieur CONSTANTIN porteur du pouvoir de Monsieur LORIDANT, Madame ALBERTINI-PINGET, Madame ALBERTINI-PINGET porteur du pouvoir de Monsieur MOILLE, Madame JOST-MARIOT, Madame BAPT-DUFRESNE, Monsieur ARMINJON, Monsieur ARMINJON porteur du pouvoir de Monsieur DALIBARD, Monsieur GANTIN, Monsieur GANTIN porteur du pouvoir de Madame RAYMOND, Madame MOULIN, Madame MOULIN porteur du pouvoir de Madame PREVAND), à savoir :

- Droits de voirie – Tarification 2011
- Voirie – Droits de place – Foires et Marchés – Tarification 2011
- Droits de voirie – Pavillons de vente – Tarification 2011
- Droits de voirie – Petit train du centre ville – Tarification 2011
- Droits de voirie – Petit train de Rives – Tarification 2011
- Voirie – Droits de place – Tarif d'occupation du Domaine Public en dehors des Foires et Marchés – Tarification 2011
- Voirie – Droits de place – Vide greniers, brocantes, puces nautiques – Tarification 2011
- Droits de voirie – Voitures à glaces, Crêpes, Gaufres, etc... - Tarification 2011
- Port de Rives - Stationnement payant sur la voirie pour les usagers du Port de plaisance de Rives – Tarification 2011
- Voirie - Stationnement des véhicules de déménagement et de travaux dans les zones de stationnement payant – Tarifs 2011
- Tarifs stationnement payant sur la voirie 2011 – Stationnement résidentiel - Secteur de Rives
- Patrimoine communal – Location de matériel pour les fêtes et cérémonies – Tarification 2011
- Régie de Recettes "Documents Administratifs" – Tarification 2011
- Parking de la Rénovation et ex-entrepôt Dubouloz – Revalorisation des loyers des garages fermés et des emplacements de stationnement – Tarification 2011
- Château de Sonnaz – Tarification 2011 – Location des salles
- Espace de Tully – Tarification 2011 – Location des salles
- Espace des Ursules – Tarification 2011 – Location des salles
- Location du parc du Château de Rives et du Domaine de Montjoux – Tarification 2011
- Patrimoine communal - Tarification 2011 – Location de matériels de chantier, de plantes et coût horaire de main d'œuvre
- Budgets Eaux & Assainissement - Tarification pour 2011
- Cimetière - Tarification 2011
- Elections - Communication et copie de la liste électorale – Tarifs 2011
- Funiculaire – Tarifs 2011
- Stationnement payant sur voirie – Tarifs 2011
- Stationnement - Parcs souterrains – Tarifs 2011
- Culture - Musées – Tarifs 2011

- Culture - Médiathèque municipale – Tarifs 2011
- CCAS – Tarifs 2011 des repas du Foyer Restaurant et des repas à domicile et règlements intérieurs
- Plage Municipale – Tarifs 2011
- Maison des Sports - Location de la salle Omnisports et des salles annexes – Tarifs 2011
- Politique de la Ville – Point Net – Point Cyb - Tarifs 2011
- Politique de la Ville – Espace Grangette – Location des salles de spectacle et de réunion – Tarifs 2011
- Petite Enfance - Multi-accueil « Petits Pas Pillon » - Multi-accueil « Lémantine » - Crèche familiale – Tarifs 2011
- Petite Enfance - Personnel communal - Eléments de rémunération des assistantes maternelles employées par la Commune
- Droits de place – Occupation du domaine public – Guérites du port de pêche de Rives – Tarifs 2011

<p>QUESTIONS DIVERSES POINTS D'INFORMATION</p>

QUESTION ECRITE DE MONSIEUR CONSTANTIN

Monsieur le Maire donne lecture de la question de Monsieur CONSTANTIN

« La situation actuelle des Papeteries du Léman est préoccupante avec l'annonce de 42 suppressions d'emplois.

Certes, cette entreprise n'est pas sur le territoire de Thonon, mais beaucoup de ses salariés habitent notre ville et risquent d'être confrontés au chômage. Par ailleurs, cette décision après Rencast et d'autres, participe à la désindustrialisation du Chablais liée à la mondialisation que nous subissons une nouvelle fois de plein fouet.

Aussi, il importe que le Conseil municipal soit attentif à la situation de cette société et de ses salariés, et soit en capacité de leur apporter une aide, en cas de besoin, certes dans la limite des compétences de la commune. »

Monsieur le Maire prend en compte la demande de Monsieur CONSTANTIN et lui indique que ce dossier fera l'affaire d'un suivi avec les communes voisines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25

**La séance du prochain Conseil Municipal est envisagée
le mercredi 26 janvier 2011 à 20h00**